

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 78 (1969)
Heft: 1

Rubrik: Varia

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Conférence nationale des Présidents de section de la Croix-Rouge suisse s'est réunie à Berne

Les présidents et d'autres collaborateurs des sections de la Croix-Rouge suisse, ainsi que des représentants de son organisation centrale se sont réunis à Berne, les 16 et 17 novembre, à l'occasion de leur traditionnelle conférence d'automne. A l'ordre du jour, qui comportait de fort nombreux points, figurait entre autres une information sur les actions d'entraide actuellement en cours et la communication des résultats de la dernière Collecte de mai.

Le *Prof. A. Hässig*, directeur du Laboratoire central du service de la transfusion de sang exposa la situation actuelle de ce dernier. A la présentation de cet exposé succéda une visite des nouveaux laboratoires qui permit aux participants de se rendre compte de visu du développement de cet important secteur d'activité de la Croix-Rouge suisse.

Le Président de la Croix-Rouge suisse, *Prof. Hans Haug*, passa ensuite à l'étude d'un thème qui a suscité ces dernières années plusieurs interventions parlementaires. Il s'agit de «l'augmentation du dispositif d'intervention d'urgence de la Suisse à l'intérieur de notre pays et à l'étranger». L'orateur souligna la nécessité d'un tel renforcement de notre degré de préparation, précisément dans notre pays où est née l'idée de la Croix-Rouge et releva que le but principal à atteindre est une meilleure coordination entre les autorités et les œuvres d'entraide privées. Seule une collaboration ouverte de tous les milieux qui déploient une activité dans le domaine de l'entraide permettra à la Suisse d'intensifier sa contribution à l'allègement des misères de notre monde. Dans ce but, il s'agit en premier lieu de promouvoir une mise en œuvre plus rapide et plus rationnelle des moyens disponibles et de renforcer les organisations privées. *M. Haug* esquissa rapidement les possibilités d'accroître notre dispositif d'intervention, c'est à dire, pour la Suisse, la nécessité d'installer une centrale d'alarme et d'intervention et pour l'étranger, la création d'une organisation de droit privé, avec un statut civil, soit un «corps d'entraide suisse».

Le dimanche matin, les participants, répartis en trois groupes de travail, traitèrent divers thèmes ayant trait à une amélioration future de l'organisation et des méthodes de travail de la Croix-Rouge suisse, visant à accroître encore son efficacité. A ce propos, l'on tenta de définir le champ d'activité de la Croix-Rouge suisse et la répartition des tâches entre l'orga-

nisation centrale et les sections. Il fut question aussi des relations entre les sections et l'organisation centrale ainsi que de problèmes de structure concernant plus particulièrement les sections. Les quelque 170 participants se réunirent ensuite en plenum pour l'audition des comptes-rendus des divers groupes de travail.

Collecte de mai

Le produit net de la Collecte de mai 1968 qui s'est soldée par un résultat brut de 1 891 827.14 francs s'est élevé à 1 606 000.— francs qui a été réparti entre les organisations centrales et les sections de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains, à raison de 1 138 000.— francs pour la première et de 468 000.— francs pour la seconde. Le résultat brut obtenu cette année est de 0,13 % plus élevé qu'en 1967, le résultat net de 1 %.

Dans sa séance du 24 octobre 1968, le Conseil de Direction a décidé de verser un montant de 55 000.— francs prélevé sur la part revenant à l'organisation centrale de la Croix-Rouge suisse sur le Fonds de réserve des sections qui par suite de cette attribution s'élèvera à nouveau à son montant-limite de 200 000.— francs.

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse reçu par la Croix-Rouge du Liechtenstein

Les 6 et 7 novembre 1968, le Comité central de la CRS s'est rendu en visite officielle au Liechtenstein où il était l'hôte de la Croix-Rouge nationale et où il a tenu conjointement une séance ordinaire. La réception officielle offerte par SE La Princesse Gina qui préside la Croix-Rouge du Liechtenstein depuis sa fondation, en 1945, fut l'occasion de mettre en relief les excellentes relations qui unissent nos deux Sociétés nationales de Croix-Rouge. Celles-ci déploient notamment une excellente collaboration dans le domaine du secourisme et de la transfusion de sang. Par ailleurs, la Croix-Rouge du Liechtenstein a toujours montré sa solidarité à l'égard de notre Institution par l'octroi répété de contributions aux actions d'entraide internationales de la Croix-Rouge suisse et en participant à l'accueil des réfugiés hongrois en 1956 et tout récemment des réfugiés tchécoslovaques, en automne 1968.